Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SASU 3T ACCOUNTING**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 34 Rue MICHAEL FARADAY 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 9 7 9 3 4 8 6 6 1 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	385 708	BY	385 708	531 480
		Autres créances (3)	BZ	54 470	CA	54 470	91 999
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	17 182	CG	17 182	3 689
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	**457 360**	CK	**457 360**	**627 168**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**457 360**	1A	**457 360**	**627 168**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : **SASU 3T ACCOUNTING** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	163	2 634
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**7 500**	**16 529**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**8 763**	**20 263**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	97	377
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 792	394 194
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 668	135 294
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 040	77 040
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**448 597**	**606 905**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**457 360**	**627 168**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 597	606 905
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **457 360** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **410 629** euros et un total **charges** de **403 130** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **7 500** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue la première application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, sans emporter conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Ce changement de réglement a été appliqué de manière prospective.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	TOTAL						

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de présentation

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	385 708	385 708	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 000	2 000	
	Taxes sur la valeur ajoutée	49 960	49 960	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	417	417	
	Groupe et associés	2 078	2 078	
	Débiteurs divers	15	15	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	440 177	440 177	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	299 792	299 792		
	Personnel et comptes rattachés	31 670	31 670		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 662	14 662		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	78 641	78 641		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	695	695		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	97	97		
	Autres dettes	23 040	23 040		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	448 597	448 597		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		166 014
Autres créances clients		165 598
FAE INTRAGROUPE	165 598	
Autres créances		417
ETAT - SUB A RECEVOIR	417	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		197 213
Emprunts et dettes financières divers		97
ASSOCIES CC INTERETS COURUS INTRAGROUPE	97	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		150 610
FNP INTRAGROUPE	150 610	
Dettes fiscales et sociales		23 467
EXTOURNE PROVISION CP - SEPTEMBRE 2023	17 091	
PROV CHARGES CP	5 904	
TAXE APPRENTISSAGE	130	
FORMATION CONTINUE	342	
Autres dettes		23 040
CLIENT INTRAGROUPE AVOIR A ETABLIR	23 040	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00

3T ACCOUNTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : *34 rue Michael Faraday*
37170 CHAMBRAY LES TOURS
979 348 661 **RCS** *TOURS*

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 30 JUIN 2026
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 7 499.85 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : .....7 499.85 euros
- Report à nouveau : ..... 162.82 euros
- Résultat distribuable : ....7 662.67 euros

Affectation

- Dotation à la réserve légale : ....0.00 euros
- Aux associés, à titre de dividendes.....7 500.00 euros
- Le solde, au poste « Report à nouveau »..... .....soit 162.67 euros
  Ainsi porté de 162.82 euros à 162.67 euros

Ces dividendes sont éligibles en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les associés personnes physiques pourront en bénéficier.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribuées au titre des deux exercices précédents ont été les suivants :

Exercice Clos le 31 Décembre 2023 (1er exercice clôturé)
Néant

Exercice Clos le 31 Décembre 2024
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 19 000.00 Euros, soit 190.00 euros par titres.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

